



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Pénurie des traitements à base de vitamine B12

Question écrite n° 4002

### Texte de la question

M. Julien Gokel interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la pénurie de vitamine B12, qui constitue la base de traitements indispensables à la santé de nombreux patients. En juillet 2024, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) avait déjà alerté sur les risques de pénurie en raison des difficultés d'approvisionnement rencontrées par deux des principaux laboratoires fabricants de vitamine B12 en solution injectable ou buvable. L'ANSM avait envisagé un approvisionnement échelonné des pharmacies afin d'éviter une rupture totale des stocks et de couvrir les besoins des patients à partir de novembre 2024. Pourtant, de nombreux patients, notamment dans le dunkerquois, signalent encore aujourd'hui des difficultés à se procurer ce traitement dans leurs pharmacies de ville. Par ailleurs, la vitamine B12 en comprimés a été privilégiée faute de solutions buvables ou injectables, mais ces comprimés ne sont parfois pas assimilés efficacement par certains patients, qui restent en attente d'injections. Leur taux de vitamine B12 continue ainsi de baisser, sans qu'ils aient de visibilité sur la reprise de leur traitement. Cette pénurie expose les patients à des risques graves pouvant conduire à une hospitalisation, une transfusion, voire à mettre en jeu leur pronostic vital. Il lui demande donc de l'éclairer sur les raisons de cette pénurie, sur les moyens mis en œuvre à court terme pour y remédier, ainsi que sur les mesures prévues pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise. Il en va de la santé de nombreux des citoyens, qui risquent des complications graves en l'absence de traitement adapté. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Les spécialités à base de vitamine B12 sont en forte tension d'approvisionnement depuis le mois de juillet 2024. Néanmoins, la situation est en voie d'amélioration depuis début janvier 2025. Plusieurs actions ont été mises en place par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) pour assurer la continuité de traitement pour les patients. D'une part, l'ANSM a recommandé de privilégier l'utilisation de la vitamine B12 en comprimés dès lors que le traitement peut être pris par voie orale, afin de permettre la continuité de traitement pour les patients ayant de graves problèmes d'absorption nécessitant une prise par injection intra-musculaire. D'autre part, elle a demandé aux laboratoires d'échelonner les approvisionnements des pharmacies de ville afin d'éviter une rupture de stock. Les approvisionnements des établissements de santé sont maintenus. Enfin, elle a également demandé aux laboratoires de mettre à disposition des unités initialement dédiées à d'autres marchés de l'Union européenne. Ces unités sont réservées à l'usage hospitalier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Gokel](#)

**Circonscription :** Nord (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4002

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Santé et accès aux soins](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 février 2025](#), page 703

**Réponse publiée au JO le :** [15 avril 2025](#), page 2783